

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-2116 01208-20210407-D202133-DE
Reçu le 08/04/2021

délibération :
D_2021_3_3

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 29 Mars 2021

Présents : 14

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitrarritiana

Votants : 17

Objet : Budget Commune :
Approbation du Compte
Administratif 2020

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Madame PRUDHOMME Cécile
Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) : Madame TERRADE Anne Marie

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur MORA Vincent, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur MOREAU Yannick

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-6 et L.1612-7 autorisant un sur-équilibre budgétaire ;
Considérant que Madame Christine SCHWARTZWEBER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Christine SCHWARTZWEBER pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 344 467.80 €
Déficit d'investissement : 18 789.18 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de 325 678.62 €,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ARRETE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2020,
APPROUVE le Compte Administratif 2020.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 07/04/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 08/04/2021

